

Une fessée pour Greta ? Emmanuelle Ménard chassée de twitter !

écrit par Christine Tasin | 28 juillet 2019



.
Le 23 juillet dernier, je publiais sur Twitter le commentaire suivant à propos de Greta Thunberg et sa venue à l'Assemblée :
« *Greta Thunberg. Dommage que la fessée soit interdite, elle en mériterait une bonne.* »

.
Comme d'autres députés, je trouvais en effet scandaleux que la représentation nationale se voie quasiment imposer les leçons de morale et les élucubrations d'une jeune fille visiblement manipulée par ses activistes de parents. Une jeune fille qui « n'a pas d'opinion » quand on l'interroge sur le vote sur le CETA, pourtant décisif sur le plan écologique !

Deux jours auparavant, la jeune Greta avait reçu le prix de la Liberté en Normandie... Signe de la folie médiatique l'entourant, elle avait été préférée à des journalistes ou militants politiques parfois torturés et emprisonnés dans leur pays pour leurs idées...

.
Mon tweet a provoqué des milliers de réactions. Certains ont

compris mon humour au second degré, d'autres, nombreux, beaucoup moins. Ces personnes, souvent des jeunes, ont signalé mon post à Twitter ; j'étais accusée de « harcèlement », « d'appel à la violence sur mineure » – j'en passe et des meilleures. Tout le petit monde de la délation s'est mis en marche. Nous avons même reçu des menaces de « me casser la gueule » et une menace de mort par téléphone...

Il est vrai que j'ai osé toucher à une icône. Une adolescente, une écolo, qui souffre d'autisme. Notre époque a les saintes qu'elle mérite. Dans une partie de la jeunesse française, en effet, jeunesse qui ne croit plus en grand-chose, le réchauffement climatique (bien réel, évidemment) et l'écologie sont devenus une nouvelle religion. Un dogme qui refuse tout débat, un dogme avec son clergé, ses rituels, ses grand-messes.

.
Suite au flot de signalements et de dénonciations haineuses, et dans le contexte de la désastreuse loi Avia, défendue par le gouvernement, votée par le Parlement, loi qui instaure une censure généralisée sur la Toile, mon tweet a été supprimé. Et mon compte suspendu !

.
Sur ce coup-là, je note que Twitter a été plus rapide que lorsque j'avais déposé plainte au commissariat de Béziers, le 8 juillet 2018 (procédure 2018/6218), car mon compte officiel de l'époque avait été piraté. J'attends toujours, plus d'un an après, la réponse de Twitter !

J'ai donc dû, à l'époque, recréer un compte, perdant plus de 10.000 abonnés au passage, et je vais encore le faire après cette suspension, puisque Twitter me propose un véritable chantage : soit je supprime définitivement mon tweet sur Greta Thunberg et il apparaîtra sur mon fil que je reconnais « avoir enfreint les règles de la communauté », soit je fais appel et

mon compte est totalement suspendu pendant l'examen dudit appel. Cela peut durer longtemps !

.

Je ne veux pas céder. Toute ma vie a été consacrée à la défense des droits de l'homme et à la liberté d'expression. Ces choses-là sont trop précieuses pour notre démocratie. Le camp d'en face, l'autoproclamé « camp du bien », grignote nos libertés peu à peu. Ne cédon plus un pouce de terrain. Sinon, nous serons effacés littéralement, aussi facilement qu'on efface une opinion non conforme sur les réseaux sociaux.

https://www.bvoltaire.fr/lauto-proclame-camp-du-bien-grignote-nos-libertes-peu-a-peu/?mc_cid=6cdafd3bd9&mc_eid=3580e33982